

Québec, le 20 avril 2020

Objet : Accusé réception et réponse à votre demande d'accès du 17 avril 2020
Référence : 179198-5252

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 17 avril votre demande d'accès datée du même jour qui vise à obtenir « copie du ou des documents permettant de connaître :

- La liste des services gouvernementaux et autres activités prioritaires qui ont été maintenus dans votre organisme (en date de réception de cette demande), conformément à l'Annexe 1 du décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 (ou conformément à tout décret équivalent subséquent renouvelant l'état d'urgence sanitaire). »

En réponse à votre demande d'accès, nous vous informons que le Commissaire au lobbyisme n'est pas visé par l'Annexe 1 du décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020. Par ailleurs, vous trouverez ci-joint un communiqué publié sur l'onglet *Actualités* de notre site Web, le 24 mars dernier, indiquant que la totalité de l'équipe du Commissaire assure, depuis le 19 mars, le maintien des services à sa clientèle en télétravail, et ce, jusqu'à ce que prennent fin les mesures de confinement préconisées par les autorités gouvernementales.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,



Jean-Sébastien Coutu
p.j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION (art. 46, 48 et 51)

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél: (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

[Salle de presse \(salle-de-presse/\)](#) · [FAQ \(foire-aux-questions/\)](#) · [Services \(a-propos/services/\)](#) · [Nous joindre \(nous-joindre/\)](#) · [English \(en/press-room/news/news/news/covid-19-toute-lequipe-du-commissaire-en-teletravail/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=ca3ec76f8875a6cfe349248b693d9e14\)](#)

Le commissaire au lobbying du Québec veille au respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying et au Code de déontologie des lobbyistes.



[ACCUEIL \(/\)](#)

[À PROPOS \(A-PROPOS/\)](#)

[LOI ET RÈGLEMENTS \(LOI-ET-REGLEMENTS/\)](#)

[CENTRE DE DOCUMENTATION \(CENTRE-DE-DOCUMENTATION/\)](#)

[REGISTRE DES LOBBYISTES \(REGISTRE-DES-LOBBYISTES/\)](#)

[CAPSULES LOBBYISME \(CAPSULES-LOBBYISME/\)](#)

[PLUS](#)

[Lobbyiste \(lobbyiste/\)](#) · [Titulaire d'une charge publique \(titulaire-dune-charge-publique/\)](#) · [Citoyen et médias \(citoyen-et-medias/\)](#)

← [ACTUALITÉS \(SALLE-DE-PRESSE/ACTUALITES/\)](#)

COVID-19 : Toute l'équipe du Commissaire en télétravail!

Publié le 2020/03/24

Depuis le 19 mars dernier, la totalité de l'équipe du Commissaire assure le maintien des services à sa clientèle [\(https://www.commissairelobby.qc.ca/a-propos/services/\)](https://www.commissairelobby.qc.ca/a-propos/services/) en télétravail, et ce, jusqu'à ce que prennent fin les mesures de confinement préconisées par les autorités gouvernementales.

À peine emménagée dans ses nouveaux bureaux du complexe Place Québec sur la colline parlementaire depuis le 2 mars dernier, l'équipe du Commissaire a aussitôt dû réorganiser sa prestation de travail et de services... à distance.

Dès les premiers jours de la déclaration d'urgence sanitaire, le Commissaire au lobbying s'est doté d'un Plan de continuité des services afin de revoir l'organisation du travail, protéger ses employés et parer à la majorité des difficultés auxquelles pourrait être confrontée l'institution.






En tout respect des consignes gouvernementales, l'équipe du Commissaire poursuit donc la mission de l'institution [\(https://www.commissairelobby.qc.ca/a-propos/mission-vision-et-valeurs/\)](https://www.commissairelobby.qc.ca/a-propos/mission-vision-et-valeurs/). Le commissaire a par ailleurs offert son aide au président de l'Assemblée nationale pour assister cette dernière ou toute autre institution à traverser la crise actuelle. Il profite par ailleurs de cette correspondance pour remercier toutes les personnes qui se dévouent sur le terrain, au quotidien, pour soigner les malades atteints du virus ou atténuer les risques d'infection dans la population.



Vous avez des questions? Nous sommes toujours là pour vous aider à comprendre ou à respecter la Loi. Notez qu'il est possible que la rapidité de réponse aux appels téléphoniques soit quelque peu affectée par la situation, mais que nous demeurons aux aguets pour répondre aux demandes dans les plus brefs délais.

Les bureaux physiques du Commissaire au lobbyisme ne sont plus accessibles depuis le mardi soir 24 mars et ce, jusqu'au 12 avril inclusivement. L'immeuble où logent nos bureaux ferme ses portes durant cette période. Communiquez avec nous par téléphone et par courriel!

Toutes les coordonnées pour nous joindre : <https://bit.ly/33wSNhf>  (<https://bit.ly/33wSNhf>)

<p>Commissaire au lobbyisme du Québec</p> <p>900, boulevard René-Lévesque Est, Bureau 640 Québec (Québec) G1R 2B5</p> <p>Région de Québec : 418 643-1959 Ailleurs au Québec : 1 866 281-4615</p> <p><u>NOUS JOINDRE (NOUS-JOINDRE/)</u></p> <p><u>FAQ (FOIRE-AUX-QUESTIONS/)</u></p> <p><u>LIENS UTILES (LIENS-UTILES/)</u></p> <p><u>LOBBYISTE (LOBBYISTE/)</u></p> <p><u>TITULAIRE D'UNE CHARGE PUBLIQUE (TITULAIRE-DUNE-CHARGE-PUBLIQUE/)</u></p>	<p>Restez informé <u>LOBBYSCOPE (LOBBYSCOPE/)</u> <u>INFO REGISTRE HEBDO (REGISTRE-DES-LOBBYISTES/INFO-REGISTRE-HEBDO/)</u></p> <p> (https://www.youtube.com/channel/UCH5heLXtwqt3ymQCLsNyKIA)  (https://www.linkedin.com/company/commissairelobbyismequebec/?trk=top_nav_home)  (https://www.facebook.com/commissaireaulobbyisme/)  (https://twitter.com/CLQ_commissaire)  (https://fr.slideshare.net/Commissaire_au_lobbyisme_du_Qc)</p>						
<p><u>CITOYEN ET MÉDIAS (CITOYEN-ET-MEDIAS/)</u></p> <p>Plan du site (plan-du-site/)</p> <p><u>FAIRE UN SIGNALEMENT (NOUS-JOINDRE/FAIRE-UN-SIGNALEMENT/)</u></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Lobbyiste</i></th> <th><i>Titulaire d'une charge publique</i></th> <th><i>Citoyen et médias</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Son rôle (lobbyiste/son-role/) • Reconnaître une activité de lobbyisme (lobbyiste/reconnaître-une-activité-de-lobbyisme/) • Types de lobbyistes sociaux (lobbyiste/types-de-lobbyistes/) • Obligations légales (lobbyiste/obligations-legales/) • S'inscrire au registre des lobbyistes (registre-des-lobbyistes/sinscrire-au-registre/) • Accès à l'information (a-propos/services/acces-a-linformation/) • Outils pour les lobbyistes (lobbyiste/outils-pour-les-lobbyistes/) • Ordonnance de confidentialité (lobbyiste/ordonnance-de-confidentialite/) • Faire un signalement (nous-joindre/faire-un-signalement/) </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Son rôle et ses responsabilités (titulaire-dune-charge-publique/son-role-et-ses-responsabilites/) • Types de titulaires de charges publiques (titulaire-dune-charge-publique/types-de-titulaires-de-charges-publiques/) • Reconnaître une activité de lobbyisme (titulaire-dune-charge-publique/reconnaître-une-activité-de-lobbyisme/) • Registre des lobbyistes (registre-des-lobbyistes/consulter-le-registre/) • Accès à l'information (a-propos/services/acces-a-linformation/) • Outils pour les titulaires de charges publiques (titulaire-dune-charge-publique/outils-pour-les-titulaires-de-charges-publiques/) • Faire un signalement (nous-joindre/faire-un-signalement/) </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Leur rôle (citoyen-et-medias/leur-role/) • Légitimité du lobbyisme (citoyen-et-medias/legitimite-du-lobbyisme/) • Reconnaître une activité de lobbyisme (citoyen-et-medias/reconnaître-une-activité-de-lobbyisme/) • Registre des lobbyistes (registre-des-lobbyistes/consulter-le-registre/) • Accès à l'information (a-propos/services/acces-a-linformation/) • Outils pour le citoyen et les médias (citoyen-et-medias/outils-pour-le-citoyen-et-les-medias/) • Faire un signalement (nous-joindre/faire-un-signalement/) </td> </tr> </tbody> </table>	<i>Lobbyiste</i>	<i>Titulaire d'une charge publique</i>	<i>Citoyen et médias</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Son rôle (lobbyiste/son-role/) • Reconnaître une activité de lobbyisme (lobbyiste/reconnaître-une-activité-de-lobbyisme/) • Types de lobbyistes sociaux (lobbyiste/types-de-lobbyistes/) • Obligations légales (lobbyiste/obligations-legales/) • S'inscrire au registre des lobbyistes (registre-des-lobbyistes/sinscrire-au-registre/) • Accès à l'information (a-propos/services/acces-a-linformation/) • Outils pour les lobbyistes (lobbyiste/outils-pour-les-lobbyistes/) • Ordonnance de confidentialité (lobbyiste/ordonnance-de-confidentialite/) • Faire un signalement (nous-joindre/faire-un-signalement/) 	<ul style="list-style-type: none"> • Son rôle et ses responsabilités (titulaire-dune-charge-publique/son-role-et-ses-responsabilites/) • Types de titulaires de charges publiques (titulaire-dune-charge-publique/types-de-titulaires-de-charges-publiques/) • Reconnaître une activité de lobbyisme (titulaire-dune-charge-publique/reconnaître-une-activité-de-lobbyisme/) • Registre des lobbyistes (registre-des-lobbyistes/consulter-le-registre/) • Accès à l'information (a-propos/services/acces-a-linformation/) • Outils pour les titulaires de charges publiques (titulaire-dune-charge-publique/outils-pour-les-titulaires-de-charges-publiques/) • Faire un signalement (nous-joindre/faire-un-signalement/) 	<ul style="list-style-type: none"> • Leur rôle (citoyen-et-medias/leur-role/) • Légitimité du lobbyisme (citoyen-et-medias/legitimite-du-lobbyisme/) • Reconnaître une activité de lobbyisme (citoyen-et-medias/reconnaître-une-activité-de-lobbyisme/) • Registre des lobbyistes (registre-des-lobbyistes/consulter-le-registre/) • Accès à l'information (a-propos/services/acces-a-linformation/) • Outils pour le citoyen et les médias (citoyen-et-medias/outils-pour-le-citoyen-et-les-medias/) • Faire un signalement (nous-joindre/faire-un-signalement/)
<i>Lobbyiste</i>	<i>Titulaire d'une charge publique</i>	<i>Citoyen et médias</i>					
<ul style="list-style-type: none"> • Son rôle (lobbyiste/son-role/) • Reconnaître une activité de lobbyisme (lobbyiste/reconnaître-une-activité-de-lobbyisme/) • Types de lobbyistes sociaux (lobbyiste/types-de-lobbyistes/) • Obligations légales (lobbyiste/obligations-legales/) • S'inscrire au registre des lobbyistes (registre-des-lobbyistes/sinscrire-au-registre/) • Accès à l'information (a-propos/services/acces-a-linformation/) • Outils pour les lobbyistes (lobbyiste/outils-pour-les-lobbyistes/) • Ordonnance de confidentialité (lobbyiste/ordonnance-de-confidentialite/) • Faire un signalement (nous-joindre/faire-un-signalement/) 	<ul style="list-style-type: none"> • Son rôle et ses responsabilités (titulaire-dune-charge-publique/son-role-et-ses-responsabilites/) • Types de titulaires de charges publiques (titulaire-dune-charge-publique/types-de-titulaires-de-charges-publiques/) • Reconnaître une activité de lobbyisme (titulaire-dune-charge-publique/reconnaître-une-activité-de-lobbyisme/) • Registre des lobbyistes (registre-des-lobbyistes/consulter-le-registre/) • Accès à l'information (a-propos/services/acces-a-linformation/) • Outils pour les titulaires de charges publiques (titulaire-dune-charge-publique/outils-pour-les-titulaires-de-charges-publiques/) • Faire un signalement (nous-joindre/faire-un-signalement/) 	<ul style="list-style-type: none"> • Leur rôle (citoyen-et-medias/leur-role/) • Légitimité du lobbyisme (citoyen-et-medias/legitimite-du-lobbyisme/) • Reconnaître une activité de lobbyisme (citoyen-et-medias/reconnaître-une-activité-de-lobbyisme/) • Registre des lobbyistes (registre-des-lobbyistes/consulter-le-registre/) • Accès à l'information (a-propos/services/acces-a-linformation/) • Outils pour le citoyen et les médias (citoyen-et-medias/outils-pour-le-citoyen-et-les-medias/) • Faire un signalement (nous-joindre/faire-un-signalement/) 					